

LA POLITIQUE DES LANGUES

Editorial

CHRISTIAN BERGER
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIIP

Si un sujet dans la formation devait être cité comme prioritaire parmi toutes les préoccupations de l'école d'aujourd'hui, et de l'école de demain, c'est bien celui des langues.

Depuis quelques années, le doute n'est plus permis : si la société de demain sera celle de la communication, de l'ouverture des marchés mais aussi de celle des peuples, cette société sera habitée, devra être habitée par des citoyens multilingues, plurilingues.

La connaissance des langues est un sésame pour les emplois de demain, pour la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie.

Les autorités en charge de l'éducation n'ont pas le choix : elles doivent tout faire pour favoriser l'apprentissage et la maîtrise des langues, afin que nos jeunes filles et nos jeunes gens en formation puissent bénéficier d'un bagage multiculturel solide.

Comment faire ? Comment concilier les objectifs d'une politique des langues avec les contraintes culturelles, sociales et économiques d'un concept de l'enseignement des langues dans un pays fédéraliste et multiculturel ? Quels moyens donner ? quelle formation des enseignants ? quels manuels ? quelle didactique et quelle pédagogie ? Toutes ces questions s'enchevêtrent, se mêlent, parfois s'opposent au lieu de se renforcer pour l'atteinte d'un objectif commun.

La bataille des langues fait rage en Suisse au niveau politique. On se rappellera à l'occasion de ce bulletin les débats aux Chambres autour de la loi fédérale sur les langues, les initiatives cantonales pour l'enseignement de l'anglais ou contre l'enseignement de deux langues au primaire.

On en arrive alors à l'application de l'enseignement des langues en fonction du contexte social, culturel et économique : quelles langues enseigner ? dans quel ordre introduire les langues étrangères ? pourquoi ? quels arguments doivent-ils primer ? quid des réelles capacités des élèves à « digérer » de tels enseignements ? comment développer encore les compétences des enseignantes et enseignants ? comment favoriser les ponts entre les langues pour justement favoriser l'intercompréhension et les apprentissages connexes ?

Les scientifiques, les chercheurs, les didacticiens se penchent sur ces questions. Ils proposent des réponses, des solutions, tentent de les expliquer, de convaincre.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a publié sa stratégie pour l'enseignement des langues en 2004 : aujourd'hui, malgré quelques échauffourées, cette stratégie tient toujours ; elle a démontré sa pertinence. La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a publié sa Déclaration sur les langues en 2003. La mise en œuvre de cette déclaration se poursuit. Après l'allemand introduit en 3^e année de l'école primaire dès 2004, c'est l'anglais qui sera généralisé en 5^e année dès 2012. Les autres langues ne sont pas oubliées dans la déclaration de 2003.

La volonté de la CIIP de développer les compétences des élèves dans le domaine des langues s'accompagne d'une détermination forte qui se concrétisera dans l'espace romand de la formation dès 2008, et de l'espoir que cela se fasse dans une nouvelle ère pour la coordination et l'harmonisation scolaire : celle de la Convention scolaire romande. C'est le moment de faire le point sur le sujet.

